



Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques **Demande d'utilisation de 4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)** **phénol, éthoxylé: les tiers intéressés peuvent fournir** **des informations concernant des substances** **ou des technologies de remplacement**

L'organe commun de notification des produits chimiques de l'OFEV - OFSP - SECO

conformément à alinéa 8 du chiffre 2 de l'annexe 1.17 de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits (ORRChim)¹

communiquée:

La firme Klöckner Pentaplast Schweiz AG, Liebfeld, a déposé une demande afin de pouvoir continuer à utiliser du 4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl) phénol, éthoxylé (listé à l'annexe 1.17 ORRChim et à l'annexe XIV REACH²) comme composant dans les colles pour films d'emballages sous blister dans le domaine des produits pharmaceutiques/comprimés. Dans ce contexte, l'organe de réception des notifications publie les informations non-confidentielles, sur lesquelles les tiers intéressés disposant d'informations concernant des substances ou des technologies de remplacement peuvent se prononcer d'ici au 22 mars 2024:

Office fédéral de la santé publique
Organe commun de notification des produits chimiques
CH-3003 Berne
reachhelpdesk@bag.admin.ch

Consultations en cours relatives aux emplois ayant fait l'objet d'une demande:
<https://www.anmeldestelle.admin.ch/chem/fr/home/themen/pflichthersteller/stoffe/stoffe-anhang-chemrrv-reach/aktuelle-konsultationen-zu-beantragten-verwendungen.html>

24 janvier 2024

Organe commun de notification des produits chimiques

¹ RS 814.81

² règlement (CE) n° 1907/2006

